



Traité 'Halla

Michna 2 - Chapitre 3

נְדָמְעָה עֲסָתָה עַד שֶׁלֹּא גִלְגְּלָהּ, פְּטוּרָהּ, שֶׁהַמְדָּמָע פְּטוּר;
וּמִשְׁגִּלְגָּלָהּ, חֵיבָתָה.
נוֹלֵד לָהּ סִפֵּק טְמֵאָה עַד שֶׁלֹּא גִלְגְּלָהּ,
יַעֲשֶׂה בְטֵמֵאָה;
וּמִשְׁגִּלְגָּלָהּ, יַעֲשֶׂה בְטָהֳרָה:

Si de la [farine de] térouma s'est mélangée à la pâte avant qu'on l'ait roulée et achevée de la pétrir, elle est dispensée de la 'Halla, à titre de mélange sacré. Une fois qu'elle a été roulée, l'obligation subsiste. Si un doute d'impureté est survenu avant que la pâte ait été roulée, on pourra continuer en état d'impureté, tandis que si elle avait été bien roulée, il faut la continuer avec pureté (la 'Halla étant due en ce cas).



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions